

CONDITIONS DE VENTE TERRES D'ALTITUDE

L'inscription à l'un de nos séjours implique l'acceptation de nos conditions de vente.

1. NOS OFFRES DE SÉJOURS

Sur notre site internet, nous mettons à disposition nos fiches techniques fournissant des informations détaillées sur la nature et spécificité de chaque séjour. Lors de nos premiers échanges, vous recevez par e-mail une fiche technique en .pdf.

Vous pourrez notamment consulter le programme jour par jour, les informations pratiques sur le séjour et prendre connaissance de toutes les informations utiles pour sa réalisation (niveau de difficulté, nombre minimum de participants, hébergement).

2. PRIX

Sauf indication contraire dans la fiche technique, ils comprennent, (du point de rendez-vous au point de dispersion) : les frais d'organisation et d'encadrement, l'hébergement et la nourriture.

Ils ne comprennent pas les assurances, les surcharges carburants et autres taxes, les options, les dépenses à caractère personnel (boissons, pourboires, etc.).

3. APTITUDE PHYSIQUE

Nous attirons votre attention sur le fait que nous proposons des séjours qui peuvent nécessiter un engagement physique plus ou moins important. En conséquence, nous vous recommandons de lire avec attention la rubrique types de séjours sur notre site internet. Il incombe à chaque participant de déterminer, en fonction des informations délivrées, s'il dispose des capacités nécessaires.

En cas de doute et avant toute inscription, nous vous invitons à vous rapprocher de Terres d'Altitude ainsi que de tout spécialiste (Ex. : médecin traitant en cas d'antécédents médicaux) afin de valider votre capacité à entreprendre le séjour envisagé.

Important : Vous ne faites pas l'objet d'une contre-indication médicale, mais vous êtes dépendant de soins ou de traitements médicaux spéciaux particuliers, ou encore votre état de santé nécessite une attention particulière, vous devrez impérativement informer Terres d'Altitude votre avant le départ.

4.1 SÉJOURS ACCOMPAGNÉS

Ces circuits permettent de voyager en groupe encadré par un guide ou plusieurs guides (s'il s'agit de séjours multi-activités). Un minimum de participants peut être requis, cette information figure sur notre site internet sur le descriptif du séjour. Nous pouvons accueillir des enfants mineurs accompagnés d'un adulte à conditions que leur âge et leur aptitude physique rendent possible la réalisation du circuit dans des conditions normales.

4.2 SÉJOURS LIBERTÉS

Ces circuits permettent de voyager sans guide où/et avec qui vous voulez, à la date que vous souhaitez. Nous vous proposons un itinéraire, nous réservons vos hébergements, nous assurons le transport des bagages, nous organisons la logistique et vous recevez la documentation nécessaire à la réalisation du séjour. Le circuit s'effectuant sans guide, le séjour s'effectue sous l'entière responsabilité de chaque participant. Le participant devra être capable de se repérer sur une carte et toute modification du programme à l'initiative du participant sera réalisée sous sa propre responsabilité. La responsabilité de Terres d'Altitude ne saurait être engagée notamment en cas d'erreur d'itinéraire, d'incident ou accident survenu au cours du voyage.

En cas de manque de neige, le séjour est maintenu.

4.3 SÉJOURS PERSONNALISES A LA CARTE

La plupart de nos séjours sont personnalisables et nous sommes en capacité de répondre à toutes demandes à la carte : nous pouvons aménager le circuit et le monter ensemble, adapter le confort, le niveau, la date pour 2 personnes ou un groupe.

5. INSCRIPTIONS ET PAIEMENT

L'inscription à l'un de nos programmes implique l'adhésion aux conditions de vente. Vous pouvez vous inscrire en remplissant le formulaire en ligne en demandant notre bulletin d'inscription envoyé par mail. L'inscription devient effective après avoir rempli et **signé** la fiche d'inscription, et versé un acompte de 30% minimum du montant total du séjour.

Le solde sans rappel de notre part, devra être réglé impérativement au plus tard 30 jours avant le départ. Si l'inscription intervient moins de 30 jours avant le départ, elle devra être accompagnée de **l'intégralité du montant du séjour**. Une inscription non soldée dans les délais pourra être annulée sans rappel, l'acompte restant acquis à Terres d'Altitude.

Quel que soit le moyen utilisé pour votre inscription, celle-ci sera validée par l'envoi d'une confirmation d'inscription. Attendez d'avoir reçu celle-ci avant d'acheter vos titres de transport (surtout si ceux-ci ne sont pas remboursables). La facture sera éditée au moment de votre départ, elle ne vous sera pas envoyée automatiquement, mais vous pouvez demander à la recevoir.

La personne qui effectue l'inscription pour le compte d'autres participants s'engage à transmettre les informations fournies par Terres d'Altitude à chaque participant.

ANNULATION Conformément à l'article L 221-28 du code de la consommation, vous ne bénéficiez pas d'un délai de rétractation au titre de l'achat de prestations de voyage.

6. ASSURANCE

Conformément à la réglementation Terres d'Altitude possède une assurance en Responsabilité Civile Professionnelle. Nous ne saurions nous substituer à la responsabilité civile individuelle.

Une assurance (annulation - assistance - rapatriement - interruption) vous est proposée. Elle vous assure le remboursement des sommes retenues en cas d'annulation **justifiée** (notamment maladie, accident, décès...), déduction faite d'une franchise, le rapatriement avec assistance, les frais de recherche et frais médicaux à l'étranger, l'interruption de séjour, ... Un extrait des conditions générales peut être téléchargé sur notre site ou vous sera envoyé sur simple demande de votre part. Le montant de l'assurance est dû dès l'inscription et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

Pour les séjours à l'étranger, les participants possédant une assistance rapatriement personnelle devront remplir un formulaire et nous fournir une attestation de leur assurance. Il est notamment important de vérifier que votre destination ne fait pas partie des pays exclus.

7. RESPONSABILITÉ

Pendant le séjour, des modifications de programme liées aux difficultés d'organisation ou décidées pour des raisons de sécurité ou de force majeure peuvent survenir. Elles n'engagent pas la responsabilité de Terres d'Altitude. Les participants ne peuvent prétendre à remboursement ou indemnité, notamment du fait de la modification de la durée du séjour initialement prévu ou de changement d'itinéraire.

Vous devez être conscient et accepter que toute activité de montagne comporte des risques, aussi minimes soient-ils. Vous devez être en bonne santé et ne pas avoir de contradiction à la pratique du sport : en cas de doute consulter votre médecin. Les guides de Terres d'Altitude mettent en œuvre dans les règles du métier, leurs expériences et compétences. **Nous vous demandons de respecter leurs prises de décisions notamment lorsqu'ils choisissent pour votre sécurité d'adapter ou de renoncer au programme initialement prévu quand les conditions l'imposent.**

Les éventuels frais additionnels (hébergement, taxis, nourriture...) resteront à la charge des participants.

8. CONDITIONS D'ANNULATION/RÉSOLUTION

8.1- Annulation du fait du voyageur :

Si vous êtes dans l'obligation d'annuler votre voyage avant son commencement (date de départ), vous devez en informer dès que possible Terres d'Altitude et **l'assureur** par tout moyen écrit permettant d'obtenir un accusé de réception. C'est la date d'émission de l'écrit qui fera foi.

Lorsque plusieurs voyageurs sont inscrits sur une même fiche d'inscription et que l'un d'eux annule son voyage, les frais d'annulation sont prélevés sur les sommes encaissées par Terres d'Altitude, quel que soit l'auteur du versement.

En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais engagés par Terres d'Altitude ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

En cas de désistement de votre part (sauf si vous trouvez un remplaçant*), les frais d'annulation à votre charge sont les suivants (la date prise en compte est celle à laquelle Terres d'Altitude a accusé bonne réception du désistement) :

- jusqu'à 30 jours du départ : 35 % du montant du séjour, avec un minimum de 50 euros.
- entre 20 et 14 jours : 50 % du montant du séjour.
- entre 13 et 8 jours : 70 % du montant du séjour.
- moins de 7 avant le départ : 75 % du montant du séjour.
- la veille ou le jour du départ ou non présentation (retard) : 100% du montant du séjour.

*NB : vous avez la possibilité de céder votre contrat à un cessionnaire (acheteur) qui remplit les mêmes conditions que vous pour effectuer le voyage tant que le contrat n'a produit aucun effet. Vous êtes tenu d'informer Terres d'Altitude de votre décision par tout moyen écrit permettant d'en obtenir un accusé de réception.

Tout participant abrégant un séjour, ne respectant pas les lieux, dates ou heures de rendez-vous, ne pourra prétendre à aucun remboursement de même pour une exclusion décidée par votre guide pour niveau insuffisant ou non-respect des consignes de sécurité.

En cas d'inscription groupée, votre annulation peut entraîner des modifications de coûts (supplément chambre seule, par exemple) à la (aux) personne(s) qui reste(nt). Ces frais de modifications sont à votre charge, en plus des frais indiqués ci-dessus.

Cas des voyages «liberté» : si le dossier ne compte que 2 personnes, l'annulation d'une des personnes peut entraîner l'annulation automatique de la seconde personne, pour des raisons de sécurité.

Lors d'un séjour avec un groupe déjà constitué, le prix d'un voyage privatisé et/ou sur mesure est fixé en fonction d'un nombre de participants déterminé et des prestations nécessaires à la réalisation du voyage. L'annulation d'un ou plusieurs participants a donc un impact direct sur le prix du voyage de tous les participants restant inscrits. Ces frais supplémentaires sont à supporter par le ou les participants qui annule(nt) leur participation au voyage.

8.2. Annulation du fait de Terres d'Altitude

L'agence Terres d'Altitude se réserve le droit d'annuler un séjour en cas d'insuffisance de participants ou encore pour conditions particulières qui risqueraient de compromettre le bon déroulement du séjour. Cette décision vous sera communiquée au plus tard.

Annulation pour nombre insuffisant de participants :

21 jours avant le début du séjour dans le cas de voyage dont la durée dépasse 5 jours.

15 jours avant le début du séjour dans le cas de voyage dont la durée est de 2 à 4 jours.

Annulation pour condition météorologique ou conditions particulières :

48H avant le début du séjour.

Il vous sera proposé plusieurs solutions de remplacement. Si aucune solution ne vous convient, vous serez remboursé intégralement. Tous les frais engagés par vous restent à votre charge : ex billet de trains, hôtel, frais de garde.

Si la météo, les conditions d'enneigement, le niveau des participants ou des événements imprévus l'imposent, particulièrement pour la sécurité du groupe, l'encadrement se réserve le droit de modifier le programme sans que les participants puissent prétendre à indemnité. Pour les séjours « randonnée » durant l'automne, l'accompagnateur se réserve le droit d'utiliser les raquettes en cas de chute de neige précoce.

9. IMAGE

Vous autorisez expressément et sans contrepartie, Terres d'Altitude à utiliser des photographies et/ou films qui pourraient être pris au cours de votre séjour pour les besoins de communication de l'agence. Vous autorisez également leur diffusion, leur publication et leur commercialisation sur tout type de supports susceptibles d'être utilisés. Si vous refusez d'être photographié et/ou filmé pendant votre séjour merci de nous en faire part préalablement et par écrit à Terres d'Altitude, 41 place de la Grenette 73630.

10. RÉCLAMATION

10.1 EN COURS DE VOYAGE

Vous êtes tenu d'informer Terres d'Altitude de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage en nous contactant immédiatement. Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dûs si le signalement sans retard avait pu éviter ou diminuer le dommage du/des voyageur(s).

10.2 APRÈS VOTRE VOYAGE

Les voyageurs pourront adresser toute éventuelle réclamation par écrit à Terres d'Altitude, 41 place de la Grenette, 73630 Le Châtelard, accompagnée de pièces justificatives dans un délai de 30 jours après la date de fin de votre séjour. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera traitée et vous ne pourrez prétendre à aucune indemnisation.